

Piloter les mobilités pour transformer son territoire

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation propose une approche transversale des mobilités pour aider les élus à construire une politique cohérente, adaptée aux usages et aux réalités locales.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Identifier les enjeux territoriaux de mobilité et les leviers d'action disponibles
- Intégrer les mobilités dans les politiques publiques en s'appuyant sur une culture commune et un travail transversal
- Concevoir et conduire un projet de mobilité en mobilisant les méthodes, acteurs et outils adaptés
- Anticiper et accompagner les évolutions en interrogeant l'ensemble des dimensions d'un projet dès son élaboration.

Description / Contenu

Introduction : Intervenante, sujet, horaires, pause, méthodes de travail

- 1) Compréhension des enjeux : Les mobilités, de quoi parle-t-on ?
 1. A) Définition, enjeux, dimensions, acteurs, principaux objectifs
 2. B) Un état des lieux sur le territoire du bassin de vie
 3. C) Rapide présentation du cadre réglementaire : qui fait quoi ?
- 2) Concevoir une politique de mobilités et des dispositifs adaptés aux enjeux du territoire
 1. A) Etablir un diagnostic territorialisé
 2. B) Développer les transports collectifs : un axe majeur / exercice de réflexion sur l'offre du bassin de vie
 3. C) Développer les mobilités actives
 4. D) Améliorer l'usage de la voiture
 5. E) Mobiliser les outils et leviers financiers

Conclusion : bilan de la journée

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site <https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Mode conférence. Echanges avec les stagiaires. Pédagogie active. Etudes de cas / Exercices en groupe / Ateliers

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Arice.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Célia Firmin

Docteure en sciences économiques,

Co-fondatrice d'Euro 4T, directrice de mission sur la résilience des territoires

Autrice du livre blanc : « 2026-2032 : le mandat de la résilience »

10 ans d'expérience au sein de collectivités territoriales comme conseillère technique auprès des président.es d'exécutif, notamment conseillère mobilité / transports de la Présidente de Rennes Métropole (2019-2023)

Accompagnement du Département d'Ille-et-Vilaine dans la formation de ces agents sur « L'intégration des mobilités dans les projets des tiers accompagnés par le Département ».

Intervention au MBA Management des transitions urbaines, sur les politiques de mobilité durable, depuis 4 ans.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État